
CARTE D'IDENTITE *ENFANT*

PRENDRE RDV OBLIGATOIREMENT

POUR LA DEMANDE & LA REMISE

RDV en ligne sur : ville-morez.fr/mes-demarches-en-ligne/nationalite.html

Ou 03.84.33.10.11 à la Mairie de MOREZ

Vous devez venir avec votre dossier complet :

- **Présence obligatoire de l'enfant lors de la demande** (*Empreinte à partir de 12 ans*)
- **1 Photo NEUVE** (*de moins de 6 mois*) jamais utilisée ailleurs, homologuée pièce d'identité.
- **Formulaire dématérialisé pré demande en ligne** se connecter sur le site **ANTS** : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Suivre la procédure et bien valider jusqu'au bout vous devez recevoir un mail avec une référence de dossier avec des chiffres et des lettres, vous devez l'IMPRIMER ou venir avec le mail dans votre téléphone pour nous le transférer. C'est votre dossier papier avec un flash code.

En cas de **perte ou de vol Timbre fiscal à 25 Euros** qui peut être acheté en ligne en même temps que la Pré demande. La déclaration de perte se fera en Mairie.

- Cartes d'identités des 2 parents en **original**
- Apporter l'ancienne pièce de l'enfant CNI et/ou passeport

Acte de naissance si l'enfant ne possède pas de pièce d'identité ou passeport périmé. Vérifier sur internet si la commune de naissance est reliée à la base COMEDEC dans ce cas pas besoin de demander votre acte. (Saint Claude, Lons, Oyonnax et Pontarlier COMEDEC) Le livret de famille ne fonctionne pas.

- **1 justificatif de domicile FACTURE** de moins 1 an : EDF, EAU, Téléphone, Taxe Foncière ou Taxe d'habitation (échancier et impôt sur le revenu refusés)
- Jugement de divorce complet

IMPORTANT : Rappel la prolongation de 5 ans n'est pas valable que pour les personnes **mineures**